

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à dire au chef du Nouveau parti démocratique que sa question ne porte que sur un aspect infime du problème. S'il examine la correspondance qu'il a reçue, et j'en ai reçu tout autant de la part des Canadiens et des députés, il constatera certainement que dans la plupart des cas, il n'est pas question des banques. Il est question de sociétés de fiducie et d'autres établissements financiers qui ont dû aller emprunter sur les places financières, disons, en contractant des obligations à cinq, dix et 15 ans. Ces institutions ont accordé des prêts aux mêmes conditions. Elles ont donc emprunté de l'argent à long terme et consenti des prêts également à long terme. Or, le député demande au gouvernement de leur dire de renouveler à court terme et à un taux différent, ce qui leur coûtera de l'argent. Voilà ce que j'essaie de faire comprendre au député.

Nous examinons la situation pour éviter que ces institutions n'en profitent, en invoquant le prétexte d'une éventuelle intervention du gouvernement, pour imposer au consommateur un taux bien supérieur à la normale. Je crois qu'il s'agit là d'un problème grave qui mérite une extrême attention. Toute mesure que nous prendrons doit être dans l'intérêt . . .

Mme le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie.

M. Broadbent: Madame le Président, nous cherchons simplement à prouver que les établissements financiers ont réalisé des profits énormes à cette époque-là et que le moins qu'elles puissent faire maintenant, c'est d'alléger quelque peu le fardeau des familles qui sont aux prises avec des taux hypothécaires exorbitants.

ON DEMANDE QUE LA LOI SUR L'INTÉRÊT SOIT MODIFIÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question à madame le ministre de la Consommation et des Corporations, de laquelle relève la loi sur l'intérêt. Compte tenu de ce que vient de dire le ministre des Finances, à savoir que ce ne sont pas les banques, mais d'autres institutions financières qui sont en cause, le ministre compte-t-il présenter la semaine prochaine, disons, un projet de loi visant à modifier la loi sur l'intérêt, de façon à permettre aux familles qui renouvellent leurs hypothèques de n'avoir que trois mois de pénalité à payer? Ce serait là une mesure concrète qui prouverait aux Canadiens que le gouvernement se préoccupe de leurs intérêts et qui vaudrait mieux que tous les beaux discours creux dont nous a tant abreuvés le gouvernement jusqu'ici.

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, comme l'a signalé le ministre des Finances, nous avons tenu des consultations, et nous sommes parfaitement au courant de ce problème. Je tiens à lui signaler que les hypothèques qui ont été consenties par des sociétés de fiducie relèvent, dans la plupart des cas, des lois

provinciales et non fédérales. C'est un autre problème auquel nous nous heurtons.

Une voix: Balivernes!

M. Trudeau: Examinez les lois!

Mme Erola: Je tiens à insister sur le fait que nous sommes parfaitement au courant du problème. Nous examinons tous les moyens susceptibles de garantir que ni l'emprunteur ni les organismes de prêt ne soient lésés.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. FUAD K. MOHAMED, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN

Mme le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence d'un distingué visiteur, M. Fuad K. Mohamed, ministre du Développement de la République arabe du Yémen.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA CRÉATION D'EMPLOI—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SUR LA POLITIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement annoncera sous peu sa décision au sujet des taux des cotisations d'assurance-chômage pour 1984. Nous savons que les dépenses du programme d'assurance-chômage sont évaluées cette année à 11 milliards de dollars. Étant donné les antécédents du gouvernement actuel, cette situation s'aggravera. Je pose ma question à la lumière des recommandations émanant du Conseil économique du Canada et des déclarations faites par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Le gouvernement annoncera-t-il, en même temps que les taux, les mesures qu'il se propose de prendre pour faciliter la création d'emplois par l'intermédiaire de la caisse d'assurance-chômage?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de faire maintenant la déclaration que réclame le député. Comme il le sait, il y a actuellement dans la loi sur l'assurance-chômage, plus précisément à l'article 38, un mécanisme qui permettrait d'utiliser les fonds qui ne servent pas au soutien du revenu pour favoriser la création d'emplois. Cette disposition a été appliquée avec grand succès l'an dernier. Nous examinerons peut-être à un moment donné comment ce mécanisme pourrait être amélioré. Toutefois, je ne prévois pas proposer de changements, comme le réclame le député, quand j'annoncerai les taux de l'an prochain.